

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 09/01/2018

L'an deux mille dix-huit, le 09 janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUNEL Gérard, Maire.

Présents : LUNEL Gérard, MANIER Karine, MONTELMARD Chrystelle, VIALLE Viviane ; JUSSA Agnès ; QUERCIA José ; MICHEL Jean ; CARAT Cécile ; REYNAUD Claude ; ROLLET Brigitte ; BURAIIS Eric ; MONTAGNE Sonia ; RODILLON Bernard ; BAEZA Richard ;

Pouvoirs : MARCHETTO Yves à CARAT Cécile
CARBONNEL Théo à MANIER Karine
REY Kévin à QUERCIA José
MONTELMARD Chrystelle à LUNEL Gérard

Absences : ROUX Isabelle

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de pouvoirs : 4
Quorum : 10
Secrétaire de séance : RODILLON Bernard
Date de convocation : 03/01/2018

6

1- Ouverture de Crédits avant vote du budget 2018 : budget communal M14

-
- Il est rappelé les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
-
- L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.
- Pour l'exercice 2018, la date limite de vote des budgets et des taux des collectivités territoriales est fixée au 15 avril.
-
- Montant budgétisé budget communal- dépenses d'investissement 2017 : 4 183 354 €
(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)
-
- Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 1 045 838 € (< 25% x 4 183 354 €)
- Les dépenses d'investissement concernées sont les travaux sur les marchés de travaux en cours : RD92, marché à bon de commande voirie, travaux funéraires et mobiliers bâtiments et équipements pour les services techniques ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise l'ouverture de crédits de l'exercice 2018 pour le budget communal M14
- Autorise le maire à engager les dépenses afférentes

6

2- AVIS SUR LA REVISION DU PLAN DEPARTEMENTAL DE PROTECTION DES FORETS CONTRE LES INCENDIES

Les bois et forêts de notre région étant réputés particulièrement exposés au risque d'incendie, le code forestier a rendu obligatoire l'élaboration d'un Plan départemental ou interdépartemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PPFCI).

Le précédent PFFCI ayant expiré, son renouvellement a été engagé en 2016 par les services de l'État.

Le nouveau PFFCI dont l'objet est la prévention des risques d'incendie de forêt et la limitation de leurs conséquences couvrira la période 2017-2026.

La commune serait exposée de manière limitée mais une sensibilisation minimale du public et des personnels territoriaux semble cependant nécessaire afin de maintenir un niveau de risque bas pendant les périodes critiques ou lors d'événements particuliers.

Par courrier reçu en mairie le 04 novembre 2017, Monsieur le Préfet sollicite l'avis de la commune sur le projet de plan.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- DONNE un avis favorable au projet arrêté du Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les incendies pour la période 2017-2026

<p>⁶ 3- LOCATION SALLE POLVALENTE ET HALLE COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL : TARIFICATION</p>
--

Monsieur l'adjoint au vivre ensemble présente le projet de location de la salle polyvalente et de la halle du complexe sportif.

Les propositions de tarifications sont présentées ci-dessous :

La location de la salle polyvalente interviendra en Weekend (vendredi 17h-lundi 08h) ou journée hors saison sportives et calendrier des manifestations sportives et culturelles.

Location salle polyvalente (salle + espace de réception) : 200 euros par journée/Week end-

Location halle : 100 euros par journée

Caution salle et halle : 1000 euros

Acompte salle polyvalente : 100 euros

Acompte halle : 50 euros

Retard restitution clefs : 25 euros/ demi-journées

Détérioration tables : 50 euros/ tables

Détérioration chaises : 25 euros/ chaises

La location est réservée aux particuliers Saint Paulois. Il n'est pas ouvert à l'extérieur eu égard au respect de la législation en matière de maintien de l'ordre et de la tranquillité publique.

« Un refus de location ou de mise à disposition d'une salle municipale à un particulier ou à une association doit être expressément motivé par des considérations fondées, soit sur la bonne administration des biens communaux, soit sur le maintien de l'ordre et de la tranquillité publics (C.E., 21 avril 1972, Ville de Caen). »

Le règlement ainsi que les baux de locations seront institués suite à la délibération.

Afin de faciliter le vote des propositions tarifaires, il est proposé au conseil de voter pour chaque modalité tarifaire :

- Location salle polyvalente en Week end et journée à hauteur de 200 euros : 18
POUR

- Location halle en Week end et journée à hauteur de 100 euros : 11 POUR
- Caution et tarification annexes : 18 POUR

Au vu des différents votes, le Conseil Municipal, à la majorité :

- VALIDE les propositions de tarifications énoncées ci-dessus
- MANDATE Monsieur le Maire à modifier la régie municipale par un arrêté modificatif
- CHARGE Monsieur le Maire de mettre en application ces dispositions.

4- MOTION DE SOUTIEN AMF : SOUTIEN DEFENSE PASTORALISME FACE AU LOUP

Après l'énoncé de la lettre de l'AMF sur ce sujet, les conseillers débattent sur ce sujet sensible.

Il ressort du débat qu'il est nécessaire d'avoir plus de précisions sur les enjeux et des études objectives à l'appui afin de pouvoir se prononcer en toutes connaissances de cause.

La délibération est reportée dans l'attente d'informations plus complètes sur les différents enjeux de cette problématique.

1- QUESTIONS DIVERSES

Prochaine réunion du conseil municipal le 06 février 2018 à 20h00.